

LECTURE PUBLIQUE

Bibliothèques : comment faciliter le recours à la formation?

Judith Chetrit | Actualité Culture | France | Publié le 17/11/2022 | Mis à jour le 23/11/2022

Un peu plus formés que le reste de la fonction publique territoriale, les bibliothécaires poursuivent un travail collectif sur l'accès à la formation continue. Ils s'appuient notamment sur un nouveau référentiel de compétences et le prochain pilotage régional d'une offre coordonnée de formation.



En 2021, le ministère de la Culture concluait les premières assises de la formation en bibliothèque territoriale avec une série de dix engagements ^[1]. Un an après, le travail se poursuit, mais plusieurs promesses ont déjà été tenues et présentées lors de la tenue de secondes assises le 15 novembre.

Face aux transformations des missions et des métiers en bibliothèque ^[2], un référentiel de compétences a été co-construit ces derniers mois avec les associations professionnelles, le CNFPT et les organismes de formation pour élaborer une arborescence de grands domaines de compétences (médiation, publics, ressources documentaires, management etc.) à acquérir ou consolider. Forcément, avec 35 000 professionnels aux parcours divers ^[3] et ne provenant pas tous de la filière culturelle, l'objectif n'est pas de réunir l'ensemble de ces compétences en une seule fiche de poste, mais d'adresser ces enjeux à l'échelle d'une équipe et d'un établissement. Sans compter la présence déterminante de 61 000 bénévoles ^[4] qui concourent à la vitalité de ce service public. "Il n'y a aucun autre secteur culturel où la place des bénévoles et de la société civile est aussi importante", rappelle Valérie Travier, cheffe du bureau de la lecture publique au ministère de la Culture.

Forte hétérogénéité des formations

L'examen de ce référentiel évolutif et exhaustif ^[5] mais généraliste doit surtout aider à nourrir de futurs plans de formation et des discussions avec des élus et l'administration territoriale, parfois méconnaissant le fonctionnement des équipements de lecture publique ou plaquant une multitude d'attentes sur des postes en inadéquation avec la catégorie et la rémunération recherchées. Car, à partir d'une étude menée en avril 2021 et

des données actualisées et croisées du CNFPT et du ministère de la Culture, la pratique et le rapport à la formation des personnels des bibliothèques restent encore très hétérogènes.

La photographie globale [6] est plutôt positive avec deux tiers d'agents qui ont suivi au moins une formation dans l'année contre 58% pour le reste des personnels territoriaux. Les agents s'estiment aussi mieux informés qu'accompagnés. Mais la taille des équipes et des structures restent la variable la plus déterminante : les professionnels dans les structures de 5 à 24 agents sont ainsi ceux qui bénéficient du moins d'heures de formation continue – 17 heures annuelles contre 33 heures pour les équipes des bibliothèques départementales, cumulant le plus d'agents formés et d'heures de formation.

Vers une plus grande coordination

S'il est possible de relever une corrélation entre le recours à la formation continue et la qualité du service jugée par les usagers, des attentes spécifiques sont encore à combler. Par exemple, "il y a encore un besoin pas complètement pourvu sur les formations quand on arrive à la tête d'une direction", relève Anne-Laure Exbrayat, responsable de la spécialité culture au CNFPT. D'autant plus que les postes de direction sont autant occupés par des catégories A (36%) que B (38%).

Afin d'améliorer la lisibilité et l'accès à l'offre de formation, chaque région sera dotée d'ici la fin 2023 d'une instance de pilotage pour assurer une plus grande coordination, comme le travail engagé depuis plusieurs années [7] par l'agence Livre et lecture en Bretagne qui a conçu un catalogue partagé. D'autres chantiers comme la formation post-recrutement des bibliothécaires, souvent jugée trop courte, et les conditions d'accès aux concours de la catégorie B sont encore en cours.

REFERENCES

- Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, [inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Bibliothèques et handicap visuel : «Des fonds adaptés ne suffisent pas»
- Aidants numériques : les bibliothécaires restent méfiants
- Les missions des bibliothèques sanctuarisées par la loi
- Tout savoir sur les bibliothèques et l'accompagnement de l'Etat